

LES UNIONS



L'Union est une structure dérogatoire, composée de 2 ou 3 associations (relevant d'une même Ligue Régionale ou de Comités Départementaux/Territoriaux limitrophes) qui conservent chacune leur personnalité juridique et leur affiliation à la FFBB. Elle est constituée pour une durée de 2 ans (Union Jeune) ou 3 ans (Union Senior & Union mixte : équipes jeunes et seniors), renouvelable.

L'Union est créée autour d'un projet sportif orienté vers le haut-niveau au sein de laquelle une ou plusieurs équipes sont engagées en championnat de France ou qualificatif.

L'Union est une association déclarée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, sa dénomination doit permettre de la situer géographiquement.

POURQUOI ?



Structurer et développer la pratique du haut niveau (jeunes élites et championnats de France ou pré-nationale).



Collaborer entre clubs et favoriser le développement qualitatif du basket sur son territoire.



Permettre d'offrir aux licenciés un niveau de pratique tournée vers la performance.



Fidéliser ses licencié.es en leurs offrant une perspective d'évolution au sein des équipes engagées en Union.



Partager les coûts liés à la pratique du haut niveau et être solidaire financièrement.

COMMENT ?

1

Prendre l'attache de la Commission compétente à l'adresse : modificationstructure@ffbb.com

6

Remplir la demande d'affiliation pour la nouvelle association représentant l'union créée (chèque d'affiliation non requis).

2

Rédiger un projet sportif commun aux associations membres de l'Union qui doit permettre un développement quantitatif et qualitatif.

7

Déposer sa demande sur la [plateforme](#) dédiée avant le 30 avril de la saison en cours en fournissant :

3

- Rédiger les statuts de l'Union :
- Identifier les membres de l'Union ;
 - Définir l'objet de l'Union ;
 - Détailler les modalités de fonctionnement ;
 - Détailler les modalités de financement.

- Statuts et contrat d'engagement républicain annexé ;
- Récépissé de déclaration en préfecture ;
- Convention de l'Union ;
- PV d'AGE des clubs créant l'Union ;
- Projet Sportif de l'Union ;
- Demande d'affiliation de l'Union.

4

Rédiger et signer la convention d'Union.

8

La demande est étudiée par la Commission Fédérale Juridique – Section Structures Clubs.

5

Constituer une association et effectuer une demande de déclaration à la préfecture ou au tribunal judiciaire le cas échéant.

VOTRE CHECKLIST



Prendre connaissance des [dispositions des Règlements Généraux](#) dédiés aux unions d'associations sportives.



Pour les Unions Séniors : chaque club doit présenter en son nom propre, une équipe dans la/les catégories représentées dans l'Union.



Pour les Unions Jeunes : au moins un club doit présenter en son nom propre, une équipe dans la/les catégories représentées dans l'Union.



Les droits sportifs apportés par le club porteur concernent le plus haut niveau de jeu détenu par le club dans chaque catégorie.



Il est possible d'engager une seule équipe par catégorie (sauf dérogation).



Une fois l'Union validée, une demande de renouvellement/modification/dissolution peut être effectuée via la [plateforme](#) dédiée (avant le 30 avril de la saison en cours).

TOUTES LES INFOS SUR

[LA PLATEFORME](#)

